

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modifications diverses de l'activité et extension des zones de stockages

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CYCLIA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Joseph DANILO

RCS / SIRET

4 9 1 2 8 5 1 1 0 0 0 0 1 2

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	- Site soumis à la rubrique n° 2791, régime de l'autorisation : 31 t/j (broyage de déchets plastiques) > Augmentation de 3 t/j supplémentaires (implantation d'un densificateur)
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	- Site soumis à la rubrique n° 2662, régime de l'enregistrement : 2 720 m3 > Augmentation de 600 m3 supplémentaires (implantation de 400 big-bags de 2m3, suppression d'un certain nombre des stockages nord/nord-est - 200 m3)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CYCLIA (Groupe Veolia Propreté), a pour projet de modifier ses activités de la manière suivante :

- Le site dispose d'emballages souples de type films plastiques (maintien des produits contenus dans les cages grillagées ou sur palettes). L'entreprise a également pour projet de récupérer sur le site des emballages souples externes. Ces emballages peuvent être broyés et densifiés via un densificateur. L'objectif est de pouvoir ajouter du volume supplémentaire de plastiques dans les extrudeuses du groupe Véolia (hors site CYCLIA), afin de produire des granulés de plastiques destinés à la fabrication de produits recyclés.

- Les parcelles limitrophes, actuellement destinées au stockage de bennes vides, sont destinées à recevoir 400 big-bags de broyats plastiques (capacité 2 m3 unitaire)

- Le bâtiment de 1 748 m², situé à l'est du site reçoit 3 broyeurs. L'implantation d'un 4ème broyeur est envisagé. Les capacités de broyages étant surdimensionnées sur l'AP, les 4 broyeurs permettent de maintenir le seuil de 31 tonnes/ jour.

4.2 Objectifs du projet

- Augmentation des volumes de production du site CYCLIA et du groupe VEOLIA
- Désencombrer les parcelles de production, en enlevant une partie des big-bags de broyats situés au nord / nord-est, vers les parcelles limitrophes situées à l'ouest et en ajoutant les big-bags d'emballages broyés/densifiés sur ces parcelles.
- Simplifier une partie du flux de l'activité : parcelles production = réception / parcelles limitrophes = expédition

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Les parcelles destinées au stockage des big-bags disposent d'un réseau de collecte des EP installé en 2022, en prévision du présent projet. La zone stabilisée de 2 000 m² sera étanchéifiée par un enrobé et disposera de bordures béton sur 3 côtés.
- Le densificateur et le broyeur ne nécessitent pas de travaux particuliers. Le site est déjà une ICPE soumise au régime de l'autorisation respectant les attentes de la réglementation. Le densificateur et le broyeur seront installés dans le bâtiment de 1 748 m² (extension liée à l'Arrêté Préfectoral n° 20 6361 du 29 janvier 2019). Pas de rejets canalisés ou d'eaux de process.
- Les 3 broyeurs existants seront décalés afin de placer le 4^{ème} broyeur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Intégration d'emballages plastiques souples dans le densificateur, puis à l'intérieur de l'équipement : broyage des emballages, déchetage et mise en chauffe jusqu'à 250 °C maximum pour agglomération des particules (T° inflammation PEHD : > 350°C)
 - > En cas de surchauffe de l'équipement : dispositif de disconnexion électrique empêchant tout départ de feu dans l'équipement.
- Rotations de véhicules sur les parcelles limitrophes : chariot CYCLIA pour mise des big-bags sur la zone étanche / PL externe pour expédition des big-bags.
- Chargement de matières plastiques dans le convoyeur du broyeur, passage dans l'équipement, mise en big-bags de broyats.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation environnementale ICPE
- L181-14 du code de l'environnement
- L122-2 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Parcelles production : OD - n° 1418, 1419, 1453	14 238 m ²
- Parcelles limitrophes : OD - n° 1533, 1536, 1538, 1541, 1544, 1546, 1550, 1552, 1561, 1564	9 275 m ²
Rappel : aucune modification des surfaces dans le cadre du présent projet	Soit 23 513 m ² au total

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone des Perchées
37 320 - TRUYES

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 84' 59" 35 Lat. 47° 28' 48" 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- Récepissé n° 17964 du 24 août 2006
- AP n° 18737 du 25 février 2010 - Arrêté initial d'autorisation
- Plusieurs APC entre 2012 et 2021 (dont APC n° 20 631 du 29 janvier 2019 régularisant l'activité)

Activité de réception de déchets plastiques > broyage > mise en big-bags > expédition

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pelouses des Tailles de la Boissière [ZNIEFF type 1 - 240031872], création de la zone le 09/11/2022 - Située à 250 m au nord-est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	200 km du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PNR Loire-Anjou-Touraine situé à l'ouest à 15 km
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tours Métropole situé à 8 km au nord-ouest
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	UNESCO : 6 km de la zone tampon (au nord) - 15 km de la zone inscrite (au nord) 2 monuments historiques situés à l'ouest (1,5 km) et dans le bourg de Truyes, au sud (1,2 km)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1,6 km au sud - l'Indre

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : PPRI du Val de l'Indre, à 1,3 km au sud (site non situé en zone inondable), Truyes commune inscrite dans le PPRI PPRT le plus proche : EPC France situé sur la commune de Cigogné (7 km à l'est)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre à 2 km à l'ouest (Taille-Justice, Esvres sur Indre)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'indre aux ponts de Cormery, 1,8 km au sud
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Champeigne [FR2410022], Oiseaux, située à 3,5 km au sud et à l'est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites situés dans un rayon supérieur à 15 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun ajout de prélèvement d'eau pour le projet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de site SEVESO à proximité ICPE sur la zone : COVALI (Enr), SOTOCHROME (Enr.), STUTZMANN (Enr.) Pas d'impact sur CYCLIA
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone sismique : 2 Argiles : Important
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic PL / VL Dans le cadre du projet, hausse non significative du trafic de PL (maximum 2 à 3 PL supplémentaires par jour)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Mesures de bruit réalisées conformément à l'arrêté préfectoral. Aucun dépassement des VLE en diurne (max : 57,6 dB(A)) et nocturne (max : 51,1 dB(A)). Hausse envisagée de 5 dB(A) avec le 4ème broyeur. Densificateur + big-bags, pas de hausse du niveau sonore global

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage intérieur / extérieur</p> <p>Respect de la réglementation applicable (arrêté 27/12/2018)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Poussières diffuses avec 4 ème broyeur (non significatif et intérieur du bâtiment uniquement)</p> <p>Poussières pour les mouvements de chariots et PL sur parcelles limitrophes</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet non concerné</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet non concerné</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Projet non concerné</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Eloignement des limites de propriétés pour les big-bags (2714 ICPE)
- Maintiens des effets thermiques dans les limites de la parcelle de 9275 m²
- Clôture parcelles 9275 m²
- Bâtiment abritant le 4ème broyeur et le densificateur conforme ICPE (Arrêté Préfectoral de 2019)
- Zone stockage big-bags étanche, collectée, vanne de coupure réseau EP

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Evaluation environnementale à priori non nécessaire.
 Site déjà soumis au régime de l'autorisation (donc étude d'impact réalisée en amont)
 Modifications non significatives
 Lecture de la note de la DGPR du 20 décembre 2021 relative aux modifications des ICPE

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan ICPE projet indiquant l'emplacement des 3 modifications (annexe 4) - Notice technique broyeur (annexe 6) - Notice technique densificateur (annexe 7)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Truges

le,

09 décembre 2022

Signature

